



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

## DELIBÉRATION N° 2024/55

### OBJET : MOTION DE SOUTIEN AUX EX-SALARIES DE LA SOCIETE MILEE A LIBERCOURT

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'Octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 4 Octobre 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

#### Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Françoise LAGACHE - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

#### Etaient absents :

Monsieur Daniel KANIA qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK  
Monsieur Patrick HELLER qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES  
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ  
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Madame Maria DOS REIS  
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE  
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN  
Monsieur Bruno DESRUMAUX

Monsieur Sébastien HOGUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur Alexis LEGRAND procède à la lecture de la motion

Motion de soutien aux ex-salariés de la Société Milee à Libercourt

Ce jeudi 10 Octobre 2024, la presse locale s'est faite écho du licenciement de 200 salariés de la société Milee, ex-Adrexo, sur son site de Libercourt un mois après sa liquidation judiciaire prononcée par le tribunal de commerce de Marseille.

Cette société spécialisée dans la distribution de prospectus publicitaires n'a pas su s'adapter à la baisse structurelle des volumes des annonceurs davantage tournés aujourd'hui vers une communication digitale plus économique et plus ciblée.

La liquidation de Milee ne peut être dissociée du contexte économique global. Depuis 2022, le secteur a été frappé par une hausse des coûts, en particulier celui des matières premières comme le papier, dont le prix a fortement augmenté en raison de la crise de l'énergie et des tensions géopolitiques.

Au-delà de la stratégie de gestion qui pourrait être longtemps débattue, il faut savoir que Milee employait un grand nombre de travailleurs précaires, dont une part importante de retraités et d'employés à temps partiel, dans des conditions de travail difficiles : longues distances à parcourir à pieds ou en voiture, rémunération au SMIC horaire et frais de déplacement minimums. Ces conditions ont contribué à l'instabilité des employés, accentuant leur vulnérabilité face à la fermeture soudaine de l'entreprise.

C'est toute une frange non négligeable d'habitants de Libercourt et des environs qui se trouve dans une situation de détresse et de précarité accentuée par la lenteur des démarches administratives pour faire valoir leurs droits à indemnités auprès des organismes sociaux.

La fin de l'année 2024 est synonyme d'incertitude de versement des salaires attendus depuis juillet et des primes de licenciement. C'est avec la plus grande indifférence et la plus grande indignité que ces ex-salariés sont considérés.

Cela n'est pas admissible pour les élus locaux que nous sommes.  
Cela n'est pas admissible pour l'engagement de proximité que nous portons.  
Cela n'est pas admissible pour nos concitoyens.

Cette situation est la conséquence du marasme politique que nous subissons depuis 5 mois. La procédure de redressement judiciaire engagée depuis le 30 mai 2024 n'a pu escompter cet été sur le soutien institutionnel d'un gouvernement de transition.

Les stratégies échappatoires individuelles des ministres ont supplanté l'appui tant attendu au monde salarial et ont concouru à ce marasme économique et humain.

Par cette motion, les élus du conseil municipal de Libercourt apportent leur soutien aux ex-salariés de Milee et en appellent aux pouvoirs publics pour engager sans délai toutes les démarches nécessaires au versement des rémunérations et à la délivrance des documents utiles à l'octroi des indemnités.

Ils réaffirment, par la même occasion, leur attachement aux valeurs de solidarité, d'entraide, de respect et de dignité humaine.

Ils s'engagent enfin à veiller à l'accompagnement des libercourtois concernés pour leur permettre de retrouver au plus vite une situation professionnelle et sociale favorable.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, soit **26** voix, adopte et rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le secrétaire de séance  
Monsieur Sébastien HOGUET



**Date de publication :** 16 OCT. 2024

Pour extrait certifié conforme,  
LIBERCOURT, le .... **16 OCT. 2024**  
Le Maire,  
Daniel MACIJJASZ

